

Norme NF P 98-332

Marc Staszewski, adhérent Ile-de-France

Cette norme française, trop peu connue semble-t-il, a pris effet le 20 février 2005 et décrit les règles de voisinage entre les végétaux et les réseaux (aériens comme souterrains).

Elle définit les mesures de préservation à prendre lors de l'implantation d'un réseau près d'arbres existants, mais également les mesures qu'il convient d'adopter pour la plantation d'arbres à proximité de réseaux.

Ce document pourrait donc s'inscrire en référence dans les règlements de voirie, les protocoles et autres conventions signés avec les concessionnaires, ainsi que dans les marchés d'appels d'offres pour l'entretien de patrimoines arborés.

Pour plus de renseignements : www.afnor.fr

Le chancre coloré du platane s'étend... mais la lutte continue et s'organise

Francis Maire, adhérent Sud-Est

Une réunion regroupant les différents acteurs français de la lutte contre le chancre coloré du platane s'est tenue le 13 avril dernier ; elle était organisée par la Fredon PACA. Cette réunion avait pour but d'exposer et de partager les différentes expériences de chacune des régions contaminées. La séance a eu lieu en Avignon.

Elle a débuté par une présentation du résultat des travaux d'André Vigouroux et de René Olivier qui concernent l'obtention d'un clone résistant à la maladie, le platane *Vallis-clausa*[®], nom choisi en hommage au département de Vaucluse qui a financé une partie des travaux de recherche.

La Fredon Paca forte de ses 15 années de lutte a présenté les symptômes de la maladie, son historique (voir encadré) et fait le point de l'évolution du parasite et des résultats des prospections dans le sud-est de la France : il apparaît que dans les secteurs fortement contaminés, qui

se situent généralement en zone humide, la situation est assez peu maîtrisable et les exemples de redémarrage de foyers que l'on croyait éradiqués sont nombreux.

Toute l'attention doit se porter sur les secteurs non encore ou peu contaminés car les travaux avec des outils non désinfectés et la présence d'eau au pied des arbres sont des facteurs aggravants de la dissémination de la maladie. On retiendra que la vigilance reste le maître mot pour lutter contre ce fléau.

Quelques chiffres pour illustrer ces propos :

- En Paca, 4 départements sont touchés : Vaucluse 41 communes concernées, Bouches du Rhône 38 communes, Var 10 communes, Alpes maritimes 2 communes.
- Dans les Bouches du Rhône en 2005, sur 37 857 arbres examinés 2 534 (7 %) étaient contaminés. Le taux d'infestation des arbres le long des cours d'eau atteint 37 %, il est de 13 % le long des routes.

LE CHANCRE COLORÉ DU PLATANE

Ceratocystis platani

Le champignon responsable

La maladie est causée par un champignon très virulent qui a débarqué avec les caisses de munitions militaires, fabriquées avec du bois de platane contaminé, lors de la deuxième guerre mondiale, à Marseille pour la France.

Le champignon pénètre par la moindre petite blessure, et se développe très rapidement, il colonise les parties les plus profondes du bois ce qui le rend inaccessible aux traitements phytosanitaires. Il provoque la diminution de la densité foliaire et le jaunissement des feuilles, ainsi que des veines violacées brun sur le tronc. L'arbre atteint meurt en 3 à 5 ans.

Les vecteurs de la maladie

La maladie se transmet essentiellement par les outils et les engins souillés utilisés lors de travaux sur ou près des platanes (élagage, tranchées). Le champignon est aussi

disséminé par les sciures et les débris de bois infectés. Il est transporté par l'eau et se propage aussi par l'intermédiaire des soudures racinaires d'arbres voisins.

Les moyens de lutte

Il n'existe aucun moyen curatif pour lutter contre ce champignon. Seules des mesures prophylactiques peuvent limiter la progression de ce fléau : désinfection obligatoire des outils avant et après toute intervention sur ou près des platanes avec de l'alcool à 70° pour les petits outils (attention l'alcool est très inflammable) et pour les gros engins utilisation de produits homologués pour la désinfection des outils de récolte à base d'ammonium quaternaire ou d'ortho phényl phénol. Quelques exemples : Avdn5 à 1%, Bactesam à 1%, Backcil à 1l/hl, Cine 102 à 1%, Desogerme bactifong à 1%, Desogerme sp végétaux à 1%, Hortiseptil pov à 1l/hl, Viagri plus à 1%, Virkon à 1l/hl).

Éviter les blessures inutiles (clous, punaises, chocs dus aux voitures).



– En Vaucluse de 2002 à 2005 sur 49 284 arbres examinés 7 116 (14 %) étaient condamnés. Parmi les arbres inspectés on note que 35 % se trouvent en zone humide et que le taux d'infestation dans ce milieu atteint 24 % alors qu'il est de 9 % en zone sèche.

– On note également que 50 % des anciens foyers continuent à s'étendre.

La région Rhône-Alpes touchée depuis 1992 a du mal à éradiquer cette maladie et les foyers originaux se sont étendus. Depuis, 986 platanes ont été abattus dans l'Ain et dans le Rhône (de nombreux platanes du parc de la Tête d'Or à Lyon sont atteints).

Deux départements de la région Languedoc-Roussillon touchés : le Gard avec 2 communes, 1 vieux foyer non encore éradiqué à Pont-Saint-Esprit (1995) et 1 nouveau foyer à Roquemaure (fin 2005).

L'Hérault compte 4 communes touchées assez récemment (2004-2005) plus 2 vieux foyers à Lunel (10 ans) qui continuent leur progression.

Très récemment 6 foyers en région Midi-Pyrénées ; Caussade dans le Tarn-et-Garonne, St Jory, Figarol, Montespan en Haute-Garonne, Sorrèze et Vigouroux (c'est vrai en plus !) dans le Tarn ont été détectés. Des moyens importants ont été mis en œuvre pour tenter d'éradiquer définitivement la maladie. En effet, le foyer découvert à Sorrèze est situé à proximité d'un des canaux qui alimentent le canal du midi classé patrimoine de l'Unesco et qui est bordé de quelques 200 000 platanes...

Suite à ce tour de France du chancre coloré, monsieur Ferieu du SRPV Paca a fait le point des mesures réglementaires applicables dans la région.

La réunion s'est poursuivie par la présentation des résultats expérimentaux d'une étude réalisée par votre serviteur et qui traite du potentiel de persistance du champignon dans les racines de deux lots d'arbres malades abattus et dévitalisés au Glyphosate. Dans les conditions expérimentales, le parasite est encore très présent dans



F. Maire

Bord de Sorgue

le lot abattu 16 mois avant les prélèvements, et encore quelque peu dans le lot abattu cinq ans avant les prélèvements. La durée de 5 ans ne suffit donc pas si on veut replanter des platanes en sécurité. L'étude de la distribution du parasite dans les racines du lot abattu depuis 16 mois montre une présence décroissante à mesure qu'on s'éloigne de la souche et que le diamètre des racines diminue. Ceci plaide en faveur de l'usage des tarières de dessouchage pour éliminer un maximum d'inoculum du milieu.

Alain Valette a présenté les résultats de l'étude commandée par la Fredon Paca portant sur la revalorisation du bois de platane contaminé. La solution bois énergie (Cogénération) semble celle retenue parmi les hypothèses étudiées. Malgré tout, cela demandera un effort en termes de moyens et d'organisation de la part des collectivités pour éliminer une masse énorme de bois estimée entre 8 000 à 10 000 m³ par an.

La création d'une entité associative permettrait de centraliser et d'organiser les demandes d'abattage surtout auprès de particuliers pour lesquels le coût d'un abattage est prohibitif.

Le débat qui a fait suite a mis en évidence les différences qui subsistent entre les régions en ce qui concerne les méthodes d'éradication des foyers, en particulier le nombre d'arbres à éliminer autour de l'arbre contaminé. Les distances inscrites parfois dans les arrêtés préfectoraux sont variables (de 15 à 50 m) et ne s'appuient sur aucun fondement scientifique !

La nécessité de fédérer les efforts pour affiner les techniques d'éradication et les moyens de communication sur la maladie (toujours plus que nécessaires) s'impose : ainsi, un groupe de pilotage chancre a été créé pour continuer à échanger sur les diverses expériences de chacune des régions.

Le chancre coloré est une maladie qui continue à faire des ravages et dont seules des mesures sévères de prophylaxie permettront d'éviter qu'elle ne s'essaime trop.



F. Maire

Flamme sur tronc mouillé

